

de nouveau aussi violents et aussi éphémères lors de leur réapparition.

En résumé le médecin expert devra passer en revue tous les appareils, interroger tous les organes. Son rapport doit contenir le récit fidèle et complet de toutes les altérations anatomiques, de tous les troubles fonctionnels que présente ou qu'a présentés l'individu qu'il est chargé d'examiner. Il cherchera aussi à découvrir les conditions qui ont pu agir comme causes déterminantes dans l'explosion de la folie, ou qui ont pu lui imprimer des caractères spéciaux. L'éducation, l'instruction du sujet, le milieu social dans lequel il a vécu, les excès qu'il a pu commettre, les chagrins auxquels il a été en proie seront notés avec soin. La puberté, la grossesse, l'accouchement, la lactation, l'âge critique ont sur la production de la folie une influence incontestable : aucune de ces circonstances ne sera oubliée. Enfin l'expert doit même pousser plus loin ses investigations : il doit s'enquérir de l'état de santé des parents de l'aliéné, et rechercher si les ascendants ne se trouvaient pas dans les conditions pathologiques qui créent chez les descendants des prédispositions héréditaires.

B. — **État mental.** — Rien n'est plus difficile, plus délicat, que l'appréciation de l'état mental d'un individu. Pour arriver à se faire une opinion, il importe de passer en revue toutes les facultés intellectuelles et morales des malades et d'en analyser successivement les manifestations. Certains aliénés sont plongés dans un état profond d'abrutissement : ils sont incapables de penser : tous les ressorts de leur intelligence sont brisés ; tels sont les idiots et les déments les plus avancés. L'appréciation médico-légale de pareils états est toujours facile. La déchéance physique et intellectuelle qui les caractérise ne saurait échapper aux yeux les moins clairvoyants.

Mais ces cas si simples sont aussi les plus rares. Le plus souvent les facultés intellectuelles ont conservé dans la folie une partie de leur activité ; elles ne sont pas anéanties mais perverties, et le médecin n'a plus alors à constater leur absence, mais à rechercher l'étendue des désordres et le mode de filiation des idées délirantes.

Dans le délire général, l'aliéné prononce des paroles incohérentes, absurdes, sans liaisons apparentes les unes avec les autres. Il s'agite, se remue et toute son allure traduit le tumulte désordonné de son esprit. Le maniaque offre le type le plus complet du délire général. Même dans cette forme de la folie il est rare cependant qu'on ne puisse obtenir quelques réponses sensées de l'aliéné en attirant fortement son attention : il est rare qu'il ne sache pas dire son nom, son âge, qu'il ne reconnaisse pas les personnes avec lesquelles il a été en rapport, qu'il ait perdu le sentiment de sa personnalité. On en trouverait même très peu qui n'aient pas conservé l'idée de causalité, l'idée de substance et une foule d'autres idées abstraites.

Ce sont là des faits importants : les simulateurs exagèrent habituellement les signes de la folie, ils ne répondent sensément à aucune des questions qu'on leur pose, et se mettent ainsi en désaccord avec l'observation clinique.

Les troubles partiels de l'entendement sont les plus fréquents et les plus difficiles à apprécier. On se figure généralement que l'aliéné ne raisonne pas

ou que ses raisonnements sont toujours incohérents et absurdes. C'est plutôt le contraire qui serait vrai. L'aliéné raisonne beaucoup, il raisonne trop. Les facultés de déduction, d'attention, ne sont nullement altérées : le malade bâtit tout un système délirant sur des raisonnements logiques en apparence ; il coordonne ses fausses conceptions, il associe ses idées, et son attention, sans cesse tendue vers l'idée fixe qui est la base et l'origine de tout le délire, est plutôt exagérée que diminuée. En d'autres termes les lois fondamentales de la pensée persistent dans les délires partiels. L'association des idées, les facultés d'attention, de déduction, d'induction, de jugement, ont conservé toute leur puissance : mais elles s'exercent sur un petit nombre d'idées fixes ou d'interprétations erronées d'où découlent par une série de déclarations logiques toutes les autres conceptions délirantes.

Ces conceptions délirantes expliquent presque tous les actes des monomaniaques intellectuels, et légitiment à leurs yeux les déterminations les plus violentes. Pour comprendre ces actes, pour en apprécier sainement la valeur morale, il faut absolument suivre toute la série des raisonnements que fait le malade lui-même, et remonter jusqu'à l'origine du délire, jusqu'à l'idée première qui a engendré toutes les autres.

Après avoir limité les troubles des facultés intellectuelles, l'expert devra étudier les troubles des facultés affectives. C'est par des troubles du caractère que débutent presque toutes les formes de folie. Le malade devient fantasque, excentrique : il ne témoigne plus aux siens la même affection que précédemment, il commet des actes qui auraient autrefois offensé sa pudeur ou sa probité, en un mot il diffère de lui-même.

Beaucoup d'aliénés présentent, durant toute leur vie, des bizarreries du caractère importantes à noter : ils sont orgueilleux, ingrats, égoïstes, sans cesse disposés à faire le mal et à obéir aux penchants les plus pervers. Ces êtres instinctivement méchants et cruels qui fourmillent sur les bancs des tribunaux correctionnels ou des cours d'assises, sont rattachés par Morel aux premiers degrés des dégénérescences héréditaires.

L'expert devra aussi porter toute son attention sur les troubles de la volonté. Il devra s'enquérir de l'existence ou de la non-existence des impulsions instinctives et savoir leur objet, leur violence, etc.

Enfin il étudiera les troubles des fonctions sensoriales. Nous allons bientôt parler longuement des hallucinations et des illusions des sens et du rôle important qu'elles jouent dans la pathogénie et la symptomatologie de la folie. Toutes les particularités qui se rattachent à cet ordre de phénomènes devront être notées dans le rapport et décrites avec un soin minutieux.

#### X. — ÉCRITS, AVEUX, CULPABILITÉ IMAGINAIRE, RÉVÉLATIONS ET DÉNONCIATIONS DES ALIÉNÉS

Les écrits des aliénés sont des pièces qui sont loin de manquer de valeur et qu'il importe de lire et d'examiner. Les aberrations de l'esprit et les con-

victions délirantes se réfléchissent en quelque sorte dans ces documents : le monomane, par exemple, énumère avec emphase toutes les particularités qui peuvent, de près ou de loin, se rapporter à ses idées fixes ; il donne volontiers à ses phrases une tournure, une accentuation et une ponctuation insolites ; il souligne beaucoup de mots, multiplie les synonymes, prodigue les épithètes, invente de nouvelles expressions, se sert au besoin de locutions empruntées au latin, aux langues étrangères, au dialecte de l'atelier, au patois du village ou à l'argot de la prison. Le corps de l'écriture reste à peu près normal et il n'accuse simplement que la rapidité.

Le persécuté exhale dans ses lettres la douleur qui l'opresse et il retrace, dans des redites nombreuses, les intrigues ourdies contre lui, les guets-apens dont il a été victime ; il dresse la liste de ses ennemis et va même jusqu'à les catégoriser, selon qu'ils en veulent, d'après lui, à son honneur, à sa fortune ou à sa vie. Il écrit au préfet de police, lui confie ses inquiétudes, lui fait part des périls qu'il court, lui désigne les hommes qui le suivent dans la rue et qui l'insultent en passant, et il demande à ce magistrat l'autorisation de porter constamment une canne à épée ou un revolver.

Le malade est-il déjà dans un établissement spécial, il adresse au parquet une longue série de plaintes : on le bat, on le torture, on veut l'empoisonner, et on l'a privé de sa liberté uniquement pour s'emparer de son argent, abuser de sa femme ou violer ses filles. Il proteste avec la plus exubérante amertume contre autant d'infamies, exige sa sortie immédiate et menace le magistrat de le dénoncer au garde des sceaux et de le faire révoquer, si justice ne lui est pas rendue sur l'heure.

Le mélancolique est-il en proie à un délire religieux et craint-il d'être damné, il écrit à son confesseur, avoue des fautes imaginaires dans les termes les plus déchirants, demande que les pénitences les plus sévères lui soient imposées, sollicite des prières et des messes, bien qu'il continue à regarder son pardon comme impossible, puis il promet de s'imposer mille privations et forme les vœux les plus extravagants. Lorsque le malheureux malade vous présente sa lettre, elle est tout humide et souvent indéchiffrable, tant les larmes ont altéré le papier, pâli l'encre et défigurés les caractères.

Chez le maniaque, les pensées se pressent en foule, se poussent pêle-mêle ; les phrases s'échappent sans liaison, sans suite, et l'on peut suivre le malade passant dans la même lettre avec la plus grande rapidité du ton le plus affectueux, le plus tendre, au style le plus injurieux, le plus menaçant. Les divagations qui remplissent ses écrits témoignent suffisamment de la difficulté avec laquelle les idées se lient les unes aux autres. Voici, par exemple, quelques explications données par un malade à son médecin.

« C'est pourquoi, le 26 novembre 1834 nous débarquâmes à Montevideo, nous fîmes main basse sur tous ces êtres monstrueux des crèches et des dépôts de mendicité, vivant de leurs propres illusions, dans l'ordre physique, mystique, moral et positif. Ces petits êtres honteux, infects et scrofuleux se tenaient poussement dans l'attitude voulue pour les illusions sacerdotales. Ils s'aimaient dans eux,

vivaient dans eux, et se faisaient constamment porter en chœur avec toute la batterie de leur être par cette eau d'hommes infects qu'on appelait Don Antonio Costro, cartouche de l'ordre Gréphin, général des jésuites, frère Micos et toute la troupe collégiale de ces petits monstres, etc. »

Dans un cas de délire hypochondriaque provoqué par des pertes séminales, par un régime débilitant et par des excès de travail, le malade, âgé de vingt-huit ans, écrivait à Baillarger :

« ... Si je me décidais à monter à cheval, je me voyais tombant sur la tête et me broyant sur les roches ; l'idée d'une excursion en mer amenait indubitablement celle du naufrage. A la campagne, c'était la peur qui me poursuivait ; il me semblait qu'il y en avait même dans mon lit. Quelque sécurité que m'offrit la chambre, je ne pouvais me coucher sans faire une visite minutieuse, et ce n'est qu'avec peine que je parvenais à m'endormir. Cette crainte des serpents me suivait même à la ville. Quelquefois je me figurais qu'une personne était cachée sous mon lit pour me poignarder ; le moindre bruit me tenait en éveil et me causait des frayeurs, et je n'aurais jamais consenti à coucher seul dans une maison. J'ai toujours présents à l'imagination les objets, les personnes et même les lieux dont on me parle, et si on me raconte une scène, j'en vois immédiatement apparaître tous les personnages. M'annonce-t-on, par exemple, la mort d'une personne, je la vois immédiatement : on la met dans le cercueil, j'assiste à son enterrement, on la descend dans la fosse, et *tout cela en esprit*. Souvent moi-même je me suis vu mort et par avance j'assistais à mon convoi. Je m'étais fait dès mon bas âge une idée effrayante et monstrueuse du duel, à ce point que, si j'apprenais que deux individus dussent se battre, j'éprouvais la même émotion que, si j'eusse été l'un des combattants : immédiatement la scène du duel se déroulait dans mon esprit, et bientôt je voyais l'un des adversaires tomber mort ; si un duel devait avoir lieu, je ne pouvais m'empêcher le soir de prier Dieu pour les combattants ; il m'arrivait même, quelquefois, de sortir de mon lit pour le faire, et ce n'était certainement point là une chose naturelle.

» Croiriez-vous que depuis dix ans il ne m'est pas arrivé de me coucher un soir sans penser à la mort ; très souvent j'étais convaincu que j'allais mourir la nuit. Cette idée de la mort me dominait sans cesse, et fort souvent, en quittant mon travail, je laissais tout en ordre par la crainte de ne pas revenir le lendemain ; aussi, à la moindre indisposition cette idée était toujours là présente.

» J'entrevois mille dangers ; même en marchant je craignais de me casser la jambe ou un bras. J'étais aussi préoccupé du malheur de devenir aveugle... »

Cette lettre est évidemment l'un des plus curieux spécimens de ce genre. Dans notre collection personnelle d'autographes d'aliénés et d'autobiographies nous ne possédons rien d'aussi saisissant.

Un autre hypochondriaque, mais tombant déjà en démence, cité par Morel, écrivait :

« Lorsque le choléra a éclaté, j'avais une bosse froide dans le cerveau ; le miasme cholérique est très irritant, j'ai eu par conséquent le choléra cérébral. Je serai toujours un être très original. Je ne me considère pas comme un saint ayant le

pouvoir de ressusciter les morts, parce que je ne pourrais le faire que par l'autorisation de Dieu lui-même, qui en donnerait la mission à de plus parfaits que moi. Je donne ma démission de saint. J'ai fait de grandes observations sur l'étiologie féminine; je pense qu'une jeune fille ne devrait jamais aller au bal que gantée et vêtue d'un caleçon imperméable. Je vais me faire recevoir médecin. Que deviennent mes parents et mes amis? Car, nous autres savants ou apprentis savants, à peine avons-nous le temps de nous occuper des douleurs de l'humanité. Nous sommes parfois obligés d'imiter Périclès, au risque de passer pour des disciples de Zénon, qui prétendait que la douleur n'était pas douloureuse... Je vais essayer de me faire recevoir académicien... Oh! si le hêtre me console, le chêne me rend grave, le tremble me rassure, le bouleau me fait pleurer, le tilleul me fait penser à mon frère mort si jeune, l'aulne me donne l'expérience, l'épine noire me fait pleurer sur les plaies de Notre-Seigneur, etc., etc. »

Chez ce dernier malade, l'incohérence est, on le voit, le témoignage accablant d'une démence commençante, d'un état incurable.

Billod a observé un malade atteint de manie chronique qui, dans ses paroles ou ses écrits, présentait la plus étrange incohérence : son délire était caractérisé par la prédominance d'idées géographiques et historiques. Il écrivait :

Pour aujourd'hui il n'y a rien; il n'y a que la Saintonge et le pays des Tartares Nograins pour l'assassinat du duc de Berri. Ça vient de Novogorod et de Varsovie, et de Meurain, et des murailles de la Chine, et du pays des Tartares carlomans, et des divisions territoriales de la grande Varsovie qu'on appelle les destinées épiscopales. Ça vient des parages de San Salvador : c'est pour la réception du jeune Menuise à l'hôpital des Quinze-Vingts pour la Saxe-Bavière, la Souabe, la Pologne, les plaines du Caire. On appelle cela la réception du Cartori, saxon bavarois, pour les épisodes de Nuremberg aux bocages de Puytrol, où s'est formée une seconde fois la Sainte-Hermandal pour la Moldavie turque. C'est là qu'est la source de la junte apostolique qui a été formée pour la Cracovie turque méridienne qui enleva le Condom arabesque en 1801 et 1802 pour les marchands du village arabesque, où se fait aujourd'hui la fête du Panégyre hollandais pour la forteresse de Bréda, d'Utrecht, d'Amsterdam et de Roberta<sup>1</sup>.

Si l'incohérence dans les idées et dans les actes est un fait propre à l'aliénation, il n'est pas toujours facile de s'en rendre compte. Il faut une grande habitude des aliénés pour démêler ce qu'il peut y avoir de faux, d'erroné, d'incohérent dans les lettres qu'ils écrivent à l'autorité, dans les accusations nombreuses que parfois ils formulent contre leurs parents, contre leurs meilleurs amis, contre les médecins qui leur donnent des soins. Quelques-uns paraîtront raisonner juste et émettront des idées lucides quand on les interroge, et les mêmes malades, mis en mesure de raisonner leurs idées par écrit, se livreront à des conceptions absurdes et incohérentes. Il faut de toute

1. Ce même malade, ex-greffier de justice de paix, adressa une pièce de vers à son médecin, avec cette lettre d'envoi : « Voici cent petits vers, monsieur; ils sont bien uniformes, en costume bleu gris, avec des petits boutons d'étain. Ils viennent de la Lozère. »

nécessité tenter cette double expérimentation lorsqu'il s'agit de porter le diagnostic d'un cas de folie, de prononcer une interdiction ou de statuer sur la valeur de certains actes.

Vingtrinier a rapporté l'observation de M. B... qui s'appelait lui-même *atmosphéro-dominateur*, et qui prétendait tout simplement avoir trouvé le moyen de faire le beau et le mauvais temps. Sur tout ce qui ne touchait point à ses convictions délirantes, M. B... raisonnait très sensément, combinait non seulement une série d'idées, mais les analysait, les soutenait de telle façon, que ceux qui ignoraient le point sensible de cet esprit malade l'eussent certainement tenu pour le plus sain du monde. Cependant M. B... a dépensé un demi-million en expériences sans faire la pluie et le beau temps; il a ruiné sa famille sans qu'on ait pu le faire interdire assez tôt. Or il est évident pour nous que, si la justice s'est à plusieurs reprises trouvée dans l'embarras, à l'occasion de ce malade, il y avait un moyen tout naturel de vaincre ses scrupules et d'éclairer sa religion, c'était de faire écrire M. B... : il aurait sans nul doute exposé son système, développé ses théories, et serait nécessairement arrivé à prendre des conclusions dont l'insanité eût rendu les mesures conservatoires de la dernière urgence. La vérité n'est pas faite pour succomber longtemps devant l'erreur.

Non seulement le médecin-expert doit faire son profit des fausses conceptions exprimées dans la correspondance et les écrits des aliénés, mais il est de son devoir encore d'examiner minutieusement le corps de l'écriture, de le comparer à l'écriture normale du sujet, de tenir compte de la direction et de la régularité des lignes, du style, de l'orthographe et de l'intégrité des mots. Ainsi que l'a judicieusement fait remarquer Marcé, « dans la paralysie générale, à mesure que les troubles intellectuels et les troubles musculaires font des progrès, l'écriture s'altère visiblement. Elle perd sa précision et sa régularité, et prend le caractère enfantin : les lignes deviennent divergentes, irrégulières, les linéaments sont tremblés, surtout aux jambages; les lettres sont mal dessinées, et leur ensemble offre à peine quelques traits lointains de ressemblance avec l'écriture du sujet avant qu'il ne tombât malade. En même temps, les phrases sont mal construites, irrégulières; la ponctuation manque; on trouve des mots passés, des syllabes omises, des fautes d'orthographe inusitées, des erreurs de date grossières. Alors même qu'on ne rencontre l'énonciation d'aucune idée délirante, l'aspect de l'écriture d'un paralytique, comparée à l'écriture du même individu en état de santé, est véritablement frappant, et suffit à lui seul pour établir l'état du sujet au moment où le document a été écrit. » On comprend l'importance que peuvent acquérir ces signes, lorsqu'on soupçonne une captation, par exemple, et que le testament d'un paralytique est attaqué. On n'a pas jusqu'à présent fait une suffisante attention au caractère en quelque sorte *spécifique* que présente le corps de l'écriture chez les paralytiques; c'est un tort et nous ne pouvons qu'appeler les recherches de ce côté<sup>1</sup>.

1. Legrand du Saulle. *La folie devant les tribunaux*, p. 93-105.

On rencontre toute une catégorie de malades qui, faisant en quelque sorte l'étalage d'une culpabilité imaginaire, s'accusent d'être les auteurs non soupçonnés et non punis de sacrilèges, d'indélicatesses, d'adultères ou de crimes divers : ils ont, par exemple, causé la mort de leurs maris, de leurs femmes ou de leurs enfants. Les hypochondriaques, les scrupuleux en religion, font, dans le monde ou dans les établissements spéciaux, le tourment des médecins et des prêtres. Ceux-ci finissent bientôt par voir qu'ils ont affaire à de malheureux malades ; ils se hâtent de les renvoyer à leurs directeurs naturels, les médecins.

A l'appui de ces accusations formulées par des aliénés et dirigées contre eux-mêmes, citons quelques faits :

OBSERVATION CXXIV. — Prétendu infanticide. — Traitement dans un asile. — Guérison.

Une jeune femme vint un jour s'accuser à un magistrat d'être l'auteur de la mort de son enfant. Il s'agissait d'une pauvre créature rachitique, âgée de sept à huit ans, dont elle-même, mère dénaturée comme elle s'appelait, avait hâté la mort par les mauvais traitements. Les détails étaient tellement circonstanciés que l'on comprend facilement les perplexités du juge. Mais une instruction sommaire vint bientôt le tirer d'embarras. Les faits articulés par la malheureuse mère étaient faux. Il fut attesté par le père et par d'autres parents que jamais fils malade et infirme n'avait été soigné avec plus de sollicitude par sa mère. L'enfant était atteint d'une maladie de la moelle épinière, et il était mort subitement alors que ses parents étaient à une soirée. Cette coïncidence avait suffi pour bouleverser l'esprit de cette dame, qui ne pouvait se pardonner de s'être amusée au moment où son fils se mourait. Elle s'accusait elle-même, avec des détails extrêmement circonstanciés, comme je l'ai dit plus haut, et en citant des faits qui n'avaient jamais existé. Elle fut envoyée à Saint-Yon, et en sortit guérie<sup>1</sup>.

OBSERVATION CXXV. — Délire chronique. — Aveu par écrit d'un prétendu crime.

Au moment où l'assassin de M. Delarue, Thomas Hocker, allait expier son crime, un épisode inattendu a semblé pouvoir retarder de quelque temps ce lugubre dénouement. Un malheureux aliéné avait offert de se parjurer en se déclarant coupable du meurtre pour lequel Hocker était mis en jugement. Selon toute apparence, une exaltation chevaleresque en faveur d'un homme que, sans doute, il croyait innocent, l'avait porté à cet acte de dévouement inouï. Voici quelques passages de la lettre à l'aide de laquelle il espérait donner le change à la justice ; il l'avait adressée à Hocker dans sa prison :

« Mon cher Thomas, je sais que tout le monde vous regarde comme coupable, mais vous ne mourrez pas seul. Je sais que vous ne divulguez pas ce *secret* si je ne me fais pas volontairement connaître. Lorsque le jour fatal sera arrivé, je confesserai mon crime. Adieu.

1. Morel, *Gaz. hebdom. de méd.*, 1863.

« J'ai visité l'autre soir le lieu du crime ; j'y retournerai et je me tirerai dans le cœur le pistolet que je porte toujours sur moi.

« Excusez les ratures... *J'ai lu votre défense* ; malheureusement les preuves vous accablaient, vous deviez succomber. Que Dieu nous pardonne tous les deux !. Si je ne suis pas mort samedi soir, je me livrerai à la justice, et nous mourrons ensemble. Je vous écris encore une fois pour vous recommander de dire que vous n'êtes pas le seul coupable, et qu'il y en a un autre qui a échappé aux poursuites de la justice. Dites que c'est... vous savez que je ne puis en écrire davantage.

« Votre infortuné

« ALLAN. »

Après un court interrogatoire, le prétendu coupable, dont la physionomie *hébétée* trahissait le trouble mental, a été remis aux mains de son frère, avec recommandation de lui faire donner des soins spéciaux<sup>1</sup>.

Sans doute, lorsque l'affection mentale est bien caractérisée, il est facile de rattacher ces plaintes exagérées à leur véritable origine malade. Mais il arrive souvent aussi qu'elles se produisent dans la période d'incubation de la folie, alors que l'on peut à peine se douter de l'existence du mal. « Les médecins, dit Morel, qui s'occupent des affections nerveuses ont pu remarquer cette étrange disposition de la part des malades à donner une existence réelle à la variété infinie d'impressions et de pensées qui, malgré nous, viennent nous assaillir dans les circonstances douloureuses ou critiques de la vie. On a des ennemis, des détracteurs, et des projets de vengeance ont pris involontairement naissance dans l'esprit. Sous l'influence d'une passion, il surgit dans notre âme mille pensées mauvaises dont on a honte et horreur, et que l'on combat de toutes ses forces. Les hommes les plus sages, les plus vertueux, ne sont pas toujours à l'abri des dangers de la tentation. Au milieu des conditions pénibles de l'existence, on a parfois rêvé la cessation de ses propres misères ; des songes heureux nous ont fait arriver à la fortune, aux grandeurs, etc. Eh bien, toutes ces idées mauvaises ou folles, tous ces rêves consolants ont pu, dans un état de folie réel, revêtir une réalité chimérique et devenir pour l'aliéné quelques-unes de ces idées fixes qui forment la base de son délire et qui sont si difficiles à déraciner.

« Une femme a prédit à son mari que sa mauvaise conduite lui attirerait la punition du ciel ; une mère a également cherché à rappeler son fils à la vertu par la perspective de la punition divine. Dans sa douleur, elle s'est laissée aller à des menaces et a souhaité *hautement* que son pronostic se réalisât... Toutes ces circonstances se produisent dans la vie, et il serait facile de les multiplier idéalement et sans sortir de l'ordre des choses possibles. Or que peut-il en résulter lorsque ces événements se réalisent et que, par une coïncidence fatale, celui qui les a rêvés ou prédits est sous le coup d'une affection nerveuse qui a pour premier effet d'exalter la sensibilité et de fausser toutes les perceptions ? La conséquence est facile à prévoir, et les médecins aliénistes connaissent mieux que personne cette fatale disposition imprimée à la cons-

1. *Gazette des Tribunaux*, avril 1845.

science de leurs malades, qui leur fait prendre pour des réalités de simples produits de leur imagination. On voit alors des aliénés s'accuser d'être les auteurs de tel ou tel crime dont l'existence a coïncidé d'une manière funeste avec une pensée qui a surgi involontairement dans leur âme. Heureux encore ceux qui prennent pour des réalités les projets d'ambition qu'ils ont roulés dans leur tête alors qu'ils étaient en santé et qui se croient riches, puissants, millionnaires... Malheureusement, il en est d'autres qui s'appliquent involontairement la doctrine de la coïncidence entre une pensée impie qui peut surgir dans le cœur humain et la réalisation de cette pensée par des auteurs inconnus. Ils s'accusent alors d'être les auteurs de la mort accidentelle ou violente de ceux sur lesquels, dans un moment de vertueuse indignation, ils avaient appelé la vengeance divine.»

L'observation si caractéristique que l'on va lire et qui a été recueillie par Morel, sera pour les magistrats, les avocats et les médecins aliénistes l'objet de profondes réflexions, et elle les mettra en garde contre des déterminations non suffisamment mûries.

OBSERVATION CXXVI. — Grossesse. — Aveu d'un crime. — Accouchement en prison. — Dépression mélancolique. — Innocence enfin reconnue.

Un fermier du département de l'Eure avait été condamné deux fois en police correctionnelle pour des faits qui prouvaient peu en faveur de l'honorabilité de son caractère<sup>1</sup>. Sa femme qui avait reçu une certaine instruction et qui avait des sentiments religieux élevés, souffrait cruellement des actes de son mari, dont la conduite compromettait incessamment le repos et l'honneur de sa famille. Elle n'avait épargné, il faut bien le dire, ni prières ni supplications pour arriver à modifier cet homme incorrigible. Plusieurs fois aussi, dans l'exaltation d'une douleur légitime, elle lui avait prédit que le bon Dieu le punirait, surtout pour forcer ses domestiques à travailler le saint jour du dimanche.

Or il arriva par une coïncidence fatale, qu'un bras inconnu se chargea de mettre à exécution le pronostic de cette malheureuse femme. Un jour que tout le monde, excepté le mari, était réuni dans la cuisine de la ferme, on entendit la détonation d'une arme à feu dans la direction de l'écurie. On se précipita vers le lieu présumé du sinistre, et le sieur S... fut trouvé gisant par terre et baigné dans son sang. Il put articuler quelques mots pour dire que, pendant qu'il était occupé à traire une vache, un coup de feu parti du dehors l'avait blessé à la tête. Cet homme avait été frappé en plein dans la figure, et sa vie paraissait être en danger.

La justice fut immédiatement instruite du fait et la gendarmerie ne tarda pas à se rendre sur les lieux. On arrêta d'abord un jeune père âgé de dix-sept ans, dont les réponses équivoques firent croire qu'il pouvait bien exister quelques rapports criminels entre lui et sa maîtresse. Cette accusation fut depuis écartée, mais la femme du fermier n'en fut pas moins préventivement arrêtée sous la

1. Il a été démontré depuis que cet homme était atteint d'épilepsie nocturne dont les accès — jusque-là méconnus — étaient suivis parfois d'impulsions subites, homicides ou suicides. Pendant qu'il était séquestré à l'asile de Quatre-Mares (avril 1863), une troisième condamnation correctionnelle est venue le frapper.

double inculpation d'adultère et de connivence dans le meurtre de son mari. Ajoutons que la femme S... était enceinte de six mois, et que depuis longtemps elle souffrait cruellement d'un état névralgique. Pour comble de malheur, on trouva dans les vêtements du mari une lettre de sa femme, où celle-ci lui renouvelait ses prières, répétait ses funestes prédictions, et où l'idée de se suicider paraissait être une extrémité à laquelle elle était résolue malgré ses sentiments religieux bien connus.

Lors de son premier interrogatoire, l'inculpée était plongée dans une morne stupeur. Aux questions qui lui furent adressées, elle répondait sans hésitation : « Oui, c'est moi qui ai tué mon mari. »

Transportée à la maison des Andelys, elle y resta plusieurs mois et accoucha d'un enfant mort. Toutes les investigations tentées dans le but de trouver d'autres coupables n'aboutirent à aucun résultat, et la femme S..., ainsi que le jeune père, restèrent seuls sous le coup de la justice. Toutefois, les réponses antérieures de l'inculpée furent trouvées si incohérentes et son état mental parut si étrange que, sur le rapport de l'honorable docteur Motte, médecin de la prison, l'autorité judiciaire décida que cette femme serait envoyée à Saint-Yon pour y être soumise à mon examen. Cependant, par erreur, elle fut dirigée sur la prison de Bonne-Nouvelle, à Rouen, où j'eus l'occasion de l'examiner avec M. le docteur Vingtrinier. Les réponses étaient si vagues, si incohérentes, si peu en rapport avec les questions qui lui étaient adressées que, dans le premier moment, nous fûmes tentés de croire à une simulation. Mais il existait chez cette femme divers symptômes d'un état névropathique général qui nous mirent en garde contre un jugement précipité. Elle avait une grande anxiété nerveuse; ses yeux étaient brillants, injectés. La peau était chaude, le pouls fébrile. Il y avait absence de sommeil et absorption continuelle de l'intelligence. Placée à Saint-Yon, cette femme parcourut le cercle d'un état mélancolique parfaitement caractérisé. L'intelligence ne se releva que peu à peu des fortes secousses physiques et morales éprouvées par cette femme. Cependant elle finit par guérir et nous avoua que ce qui lui restait de tous ses souvenirs au sujet de l'horrible drame qui venait de se passer, c'est qu'au moment de son arrestation sa terreur avait été telle qu'à toutes les questions elle n'avait pu répondre qu'une chose : « Oui, c'est moi qui suis coupable. » D'ailleurs les prédictions qu'elle avait faites à son mari s'étaient réalisées, et une coïncidence fatale la confirmait spontanément dans l'idée que c'était elle qui, par ses mauvais propos, pour me servir de ses expressions, avait armé le bras d'un assassin inconnu. Cette idée avait pris une telle fixité que cette malheureuse femme assistait morne et indifférente à sa propre arrestation. Ses réponses vagues et incohérentes l'accablaient, et avec elle le jeune père qui fut depuis reconnu innocent, mais qui était un pauvre d'esprit incapable de se défendre. La femme S... avait à peine gardé le souvenir qu'elle était accouchée en prison, et nous dûmes lui apprendre avec beaucoup de précautions la mort de son enfant qu'elle ignorait. Enfin, le principal défenseur de la vertu de sa femme fut le mari lui-même qui, relevé de sa blessure, chercha à réparer ses fautes passées par l'ardeur avec laquelle il soutint l'innocence de celle qui avait tant souffert par sa faute. Son dévouement dans ce cas n'était qu'une justice tardive rendue à la vertu d'une épouse et d'une mère que l'opinion publique avait déjà absoute avant que la science n'eût prouvé les rapports maladifs qui existaient entre l'accusation que cette femme avait portée contre elle-même et l'état de souffrance physique et morale dans lequel elle se trouvait au moment où le meurtre de son mari s'était accompli<sup>1</sup>.

1. Gaz. hebd. de méd. et de chir., 1863.